

Membres	15
Présents	11
Représentés	04
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt et une heures, sous la
présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette,
GUILLAUME Jean-Claude, PRUDHOMME Stéphane,
DEMPSEY Anne, FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien,
TAGUET Laetitia,
REPRESENTES : RAINART Gérard a donné procuration à
PRUDHOMME Stéphane, BARNABAS Sébastien a donné
procuration à MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine a donné
procuration à MEUNIER Colette, NONY Elise a donné
procuration à CASSAN Stéphanie
ABSENT :
EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : CASSAN Stéphanie

DELIBERATION N°2026-23 EN DATE DU 17 AVRIL 2026 PORTANT SUR : PROJET DE CESSIION DU VILLAGE DE VACANCES DU LUC

Le Maire présente le projet qui consiste à céder 14 chalets et une maison avec un four.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le principe de la vente
- La mise en place d'un règlement de lotissement
- La priorisation d'un achat au titre d'une résidence principale par rapport à une résidence secondaire
- Un nombre limité à 2 chalets par acheteur
- La mise à prix d'un chalet à 27500 euros avec prix de réserve à 25000 euros
- La mise à prix de la maison et du four à 80000 euros avec prix de réserve à 70000 euros.
- La date limite de dépôt en mairie d'une offre fixée au lundi 15 juin 2026
- La création d'une commission de choix composée du Maire, des membres de la commission Finances et de la commission Urbanisme
- La date de réponses aux attributaires fixée au vendredi 26 juin 2026

Fait à BUGEAT, le 17 avril 2026
Le Maire,
Jean-Yves URBAIN

Le Secrétaire,
CASSAN Stéphanie

Le Maire,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans
un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS
40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télécours citoyens accessible depuis le
site: www.telerecours.fr.